

Compte-rendu du conseil municipal de la commune de Saint-Gilles

Séance du vendredi 11 décembre 2020 à 20h30

Date de la convocation : Samedi 5 décembre 2020

Le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Maxime PETITJEAN, Maire, en **séance ordinaire**.

| Noms | Présents | Excusés | Excusés/ représentés | Absents |
|--------------------|----------|---------|-------------------------|---------|
| Maxime PETITJEAN | X | | | |
| Sylvie BADEY | | X | | |
| Alain BOUCHOT | X | | | |
| Jean-Marc CERVERA | X | | | |
| Baptiste DEVELET | | X | | |
| Jean-Pierre GALLI | X | | | |
| Alexia JAULT | X | | | |
| Chantal MARINOT | X | | | |
| Pierre NAGLOO | X | | | |
| Virginie PETITJEAN | | X | | |
| Pierre VIRICEL | X | | | |

Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour.

Mr Jean-Pierre GALLI est nommé secrétaire de séance.

Délibération cimetière « Zéro Phyto » - n°34/2020

Monsieur le Maire présente le projet.

Objectifs : - préservation végétale et animale.
- aménagement du bac déchetterie.
- aménagement accès et allées du cimetière.

Un devis pour la végétalisation du cimetière a été établie. Il s'élève à 7 500€.

Subventions : une subvention de 10% peut être obtenue selon 3 critères.

Matériel : prévoir achat de matériel débroussaillant non projetant. Une subvention est possible.

Le conseil municipal,

Vu la loi du 6 février 2014 visant à encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, dite loi Labbé,

Vu les conditions d'attribution de la subvention « cimetière » de la Région Bourgogne Franche Comté, Considérant que la commune de Saint-Gilles sollicite une subvention auprès de la Région Bourgogne Franche Comté pour les travaux de végétalisation du cimetière,

Considérant que la commune de Saint-Gilles s'engage dans la gestion des espaces publics communaux en « Zéro Phyto »,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

De supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces publics,

D'engager des travaux de végétalisation vers un « cimetière vivant ».

**Délibération demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet 2021
départemental - n°35/2020**

Le conseil municipal,

Vu la loi du 6 février 2014 visant à encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, dite loi Labbé,

Vu les conditions d'attribution d'une subvention « Urbanisme habitat cadre de vie environnement » (Fiche N°2-72 E) du Département de Saône et Loire,

Considérant que la commune de Saint-Gilles sollicite une subvention auprès du Département pour un projet Maillage vert,

Considérant que la commune de Saint-Gilles s'engage dans la gestion des espaces publics communaux en « Zéro Phyto »,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'engager un projet Maillage vert, sur des espaces communaux.

D'autoriser le maire à demander une subvention au Département.

Décision modificative - n°4/2020

Une opération d'ordre budgétaire est nécessaire pour réaliser une intégration de frais d'études et pour corriger des erreurs d'imputation en recettes. Ces opérations n'ayant pas été prévues au budget, une DM doit être prise.

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|--|--------------------------------|----------------------------------|
| D 21318 : Autres bâtiments publics | | 1 980.00 € |
| TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales | | 1 980.00 € |
| R 2031 : Frais d'études | | 1 980.00 € |
| TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales | | 1 980.00 € |
| R 13241 : Subv communes du GFP | 10 520.00 € | |
| R 13251 : Subv du GFP de rattachement | | 10 520.00 € |
| TOTAL R 13 : Subventions d'investissement | 10 520.00 € | 10 520.00 € |
| R 70848 : Autres organismes | | 14 000.00 € |
| R 70876 : Remb. par le GFP | 14 000.00 € | |
| TOTAL R 70 : Produits des services | 14 000.00 € | 14 000.00 € |

Questions diverses

- Mutuelle pour les employés communaux : pas de mutuelle obligatoire.
- Climatisation Salle des Fêtes : tuyau de vidange à débrancher.
- Distribution des colis des Anciens : début 2021.

Séance levée à 21h05.